

DATE DE PUBLICATION : 24 octobre 2025

MEDIATION NATIONALE DU CREDIT

La Médiatrice nationale

Délégation de signature

Vu l'accord de place entre l'État, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières en date du 4 décembre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Béatrice RAOULT-TEXIER et à M. Jean-Michel POURCHON, médiateurs délégués, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Médiatrice nationale du crédit, dans la limite de 25 000 euros (HT), relatifs à l'exercice des activités de la Médiation nationale du crédit.

Fait à Paris, le 24 octobre 2025

Hassiba KAABECHE